

Colloque

« Reste Maître du Jeu »

11 avril 2014

Aurélie ARQUE, François GIBERT, Magali VILLAR.

Genèse du projet

Nous sommes trois étudiants en Master de Droit Public à l'UPPA. Dans ce cadre, nous avons monté une action, un projet, en lien avec nos études. Nous avons opté pour construire un colloque autour de la problématique de l'addiction aux jeux d'argent et de hasard. Nous avons donc bâti notre réflexion à partir du contenu de la loi 2010-476 du 12 Mai 2010 ***relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne***. Elle vise à faire face au développement rapide de l'offre de jeux d'argent et de hasard sur internet, offre qui s'opérait le plus souvent dans un cadre illégal.

Elle autorise uniquement les paris sportifs, les paris hippiques et les jeux de cercle (le poker), mettant ainsi fin aux monopoles du PMU, de La Française Des Jeux et des casinos.

Les opérateurs de jeux proposant, sur Internet, une offre de paris sportifs, hippiques ou Poker, pourront obtenir un agrément d'une durée de 5 ans renouvelable. Pour obtenir cet agrément, les opérateurs devront se conformer à un cahier des charges visant notamment ***à améliorer la lutte contre le jeu des mineurs et la dépendance au jeu, à maintenir la loyauté des compétitions sportives et à lutter contre les filières de blanchiment d'argent***.

Le sujet traité

La ludopathie, littéralement « maladie du jeu », est une addiction dite « sans substance ».

Les problèmes de jeu se développent en plusieurs étapes, progressivement, plus ou moins rapidement selon les personnes.

D'abord, on gagne, parfois même des sommes importantes. Une fois suffit.... Bien entendu, tout le monde est content de gagner. Mais pour certaines personnes, l'événement de gagner produit un tel bien-être qu'elles feront tout pour répéter l'expérience et retrouver cette intense sensation d'euphorie. C'est l'engrenage qui commence.

Lorsque le plaisir de jouer se transforme progressivement en besoin de jouer, lorsque le besoin de jouer devient plus fort que la volonté d'arrêter, et cela malgré les conséquences négatives pour la personne et son entourage, on parle de dépendance au jeu, de jeu compulsif, excessif ou encore de jeu pathologique.

Les causes sont multiples et liées aux parcours personnels des joueurs, mais le processus de dépendance et ses conséquences sont très similaires d'un joueur à l'autre.

Certains chercheurs avancent l'hypothèse d'une cause génétique ou biochimique à l'origine du manque de contrôle chez les personnes souffrant de jeu excessif. D'autres favorisent les facteurs psychologiques comme déclencheurs du comportement de dépendance. Freud évoquait une tendance à l'autopunition. L'image de la réussite et d'un tremplin social est également mentionnée dans les motivations menant au jeu excessif.

Les opérateurs de jeux doivent au regard de la loi développer une politique de jeu responsable pour « **prévenir les comportements de jeu excessif ou pathologique par la mise en place de mécanismes d'auto-exclusion et de modération et de dispositifs d'autolimitation des dépôts et des mises** ».

Mais est-ce suffisant ?

La problématique

La mise en place de la loi du 12 Mai 2010 a amplifié les phénomènes d'addiction aux jeux d'argent et de hasard, et l'obligation légale de promouvoir le Jeu Responsable, imposée aux opérateurs de jeux, permet-elle d'endiguer ce processus ?

Nous décidons donc d'organiser un colloque qui permettrait d'informer sur les dispositifs mis en place par les opérateurs de jeux en ce qui concerne la promotion du jeu responsable et la prévention de la ludopathie à destination des professionnels du secteur sanitaire social et médicosocial.

Le contenu du colloque

Puisque nous avons décidé de proposer ce colloque à destination de tous les publics intéressés par cette problématique et les professionnels du secteur sanitaire, social et médicosocial d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, susceptibles d'être confrontés à des problématiques de jeu pathologique dans l'exercice de leur métier, nous l'avons construit afin de répondre à plusieurs questions que se posent ces professionnels :

Mise en jeu et vertige de la perte.

Quel est le cadre légal du jeu en France ?

Qu'est-ce que la « Promotion du Jeu Responsable » imposée par la loi aux opérateurs de jeux d'argent et de hasard ?

Comment passe t'on du plaisir à la dépendance ?

Quand la Prévention n'a pas suffi, quels sont les outils du soin en addictologie sur notre territoire ?

(Voir Programme)